

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et Question n° 032
du controle de gestion**

Finances

REF : DAF2017009

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Abrogation de la délibération n° 237 du 15 décembre 2016 - Remise gracieuse en faveur de la régisseuse de la régie de recettes du Centre municipal de Santé

EXPOSE :

Un vol a eu lieu au Centre Municipal de Santé, entre le 02 et le 17 mai 2016, créant un déficit de 886,36 € dans la régie de recettes.

Conformément à la réglementation, la responsabilité de la régisseuse titulaire, Madame Paola DA SILVA, a été engagée par ordre de versement du 08 août 2016. Madame DA SILVA a présenté une demande en remise gracieuse et en décharge de responsabilité le 14 septembre 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une remise gracieuse à Madame Paola DA SILVA à hauteur du déficit constaté soit 886,36 €. Cette remise gracieuse avait déjà été accordée par la délibération n° 237 du 15 décembre 2016 mais celle-ci contenait une erreur matérielle qui justifie son abrogation ainsi qu'une nouvelle délibération.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2017009

Signataire : JB

OBJET : Abrogation de la délibération n° 237 du 15 décembre 2016 - Remise gracieuse en faveur de la régisseuse de la régie de recettes du Centre municipal de Santé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local ;

Vu la délibération n° 133 en date du 14 décembre 1948 créant la régie de recettes du Centre Municipal de Santé ;

Vu la décision municipale en date du 23 novembre 2005 nommant régisseur titulaire de la régie de recettes du Centre municipal de Santé Madame DA SILVA Paola ;

Vu l'ordre de versement émis le 08 août 2016 par la Ville à l'encontre de Madame DA SILVA Paola ;

Vu la demande de sursis à versement et la demande remise gracieuse formulées par Madame DA SILVA Paola le 14 septembre 2016 ;

Considérant que le déficit est dû à un ou plusieurs vols commis entre le 02 mai et le 17 mai 2016 au Centre Municipal de Santé ;

Considérant que ce déficit constitue un cas de force majeure ;

Considérant que la délibération n° 237 du 15 décembre 2016 contenait une erreur matérielle ce qui justifie son abrogation,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ABROGE la délibération n° 237 du 15 décembre 2016.

ACCORDE la remise gracieuse à la régisseuse du Centre municipal de Santé, Madame DA SILVA Paola, pour un montant de 886,36 €.

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 886,36 euros.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts chapitre 67 « charges exceptionnelles », article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG